

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 21 février 2003
Demandeur : Stratégies énergétiques (S.É.) – AQLPA – Groupe STOP (G.S.)

Référence : Dossier R-3505-2002, pièce SCGM-12, document 2, lignes 17-25

Préambule :

"Pour l'année financière 2001-2002, nous avons atteint 63 % des économies annuelles prévues pour un total de 4 068 260 m³. Cela équivaut à des pertes de revenus nettes de 494 475 \$ sur une base annualisée. Cependant, lorsque l'on tient compte des seules économies réalisées en 2001-2002, elles ont été de 1 330 234 m³ pour des pertes de revenus nettes de 167 311 \$. À cela, il faut ajouter les pertes de revenus annualisées des programmes de l'année 2000-2001 qui étaient de 82 771 \$. Ainsi pour 2001-2002, nous avons porté à un compte de frais reportés un montant de 308 884 \$ pour les pertes de revenus, soit la différence entre la prévision de 558 966 \$ et les pertes de revenus réelles de 250 082 \$."

Question :

6. S'il devenait nécessaire de choisir l'une des 3 options décrites à la question précédente (afin de rectifier au besoin le présent rapport annuel 2001-2002 de SCGM en ce qui a trait au volume d'économies de gaz réalisées et aux coûts qui en résultent quant au MAPR et à la Récompense IPPEÉ après que les résultats de la validation et de la rectification éventuelle du volume unitaire d'économies de gaz par participant par année des différents programmes du PGEÉ auront été obtenus), laquelle de ces trois options vous apparaîtrait préférable?

Réponse :

6. SCGM ne préfère aucune des trois options proposées pour les raisons mentionnées dans les réponses aux questions précédentes.